

6 - TOURISME ET PROMOTION

6.1 – ONMT

La restructuration du secteur touristique, dont le développement a été érigé en priorité par les Pouvoirs Publics, a fait l'objet de l'Accord Cadre 2001-2010 signé entre le Gouvernement et la profession le 10 janvier 2001.

Cette restructuration passe, outre l'accroissement du budget de la promotion et la réorganisation de l'Office, par le recentrage de sa mission sur la promotion de l'image du Maroc¹.

Ce recentrage se concrétise par la cession de quatre hôtels (Al Massira, Asmâa, Hammou Ezzayani et Ibn Toubert) à SOTORAM, filiale de la RAM. Par ailleurs, des négociations sont en cours d'une part, avec la CDG, pour l'acquisition de la participation de l'ONMT dans le capital de la SOMADET et, d'autre part, avec la COMANAV pour l'acquisition de la participation de l'ONMT dans le capital de COMANAV Voyages.

6.2 – SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT ET D'INGÉNIERIE TOURISTIQUES

Suite à l'étude stratégique concernant la restructuration des sociétés SONABA et SNABT réalisée en 2005 par un cabinet privé dans le cadre du programme MEDA d'appui à la restructuration et à la privatisation de certaines entreprises publiques, les principales conclusions ont abouti à la proposition de la création d'une entité publique issue notamment de la dissolution de SONABA et SNABT.

Dans ce cadre, un projet de loi est en cours de préparation, portant création de la « Société Marocaine d'Ingénierie Touristique » (SMIT) qui préconise, notamment la création d'une nouvelle entité à partir de la fusion de SONABA et SNABT. Pour ce faire, les travaux sont en cours pour définir un schéma juridique et financier optimal de la future société sur la base de plusieurs scénarii.

6.2 – RESTRUCTURATION DE L'OCE

Cet Office a connu une régression continue de son activité qui s'est traduite par des difficultés organisationnelles, commerciales et financières. En 2004, une étude a été réalisée, dont les conclusions ont permis d'arrêter un plan de restructuration globale du Groupe OCE. A la lumière de cette étude et comme suite aux orientations du Premier Ministre, un projet de plan de restructuration du Groupe a été finalisé, prévoyant, entre autres, la transformation de cet établissement public en société anonyme, l'assainissement de son portefeuille et le recentrage de son activité sur ses nouvelles missions. Ce plan sera formalisé dans un projet de Contrat de Restructuration ETAT - OCE pour la période 2006-2010 qui est en cours de finalisation.

6.3 – ORGANISMES PUBLICS DE L'HABITAT (OPH)

Afin que l'ensemble des OPH, à savoir les sept ERAC et la société Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO), puissent contribuer efficacement à la réalisation des objectifs prioritaires des Pouvoirs Publics en matière d'habitat, le chantier de la réforme institutionnelle de ces organismes est en mouvement perpétuel

Ainsi, la création du HAO a eu pour mission de réaliser des actions d'aménagement et de lotissement des terrains destinés à la promotion de l'habitat social en partenariat avec le privé, de résorber les bidonvilles et l'habitat insalubre et de développer la maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale. Cette nouvelle structure consolidée vise plusieurs objectifs dont :

- accroître les capacités d'intervention et assurer une meilleure couverture territoriale ;
- mobiliser des financements optimisés et développer de nouvelles synergies ;
- développer le partenariat avec les collectivités locales et les secteurs privé et public;
- rationaliser la gestion.

La 2^{ème} phase de cette réforme, entamée en 2005, a connu :

¹ Voir aussi Première Partie

- la création de deux sociétés anonymes à Laâyoune et à Tanger/Tétouan dénommées, respectivement, Al Omrane Al Janoub et Al Omrane Al Boughaz et dont les premiers conseils d'administration ont été tenus respectivement en novembre et décembre 2005 ;
- la préparation de la transformation des ERAC en sociétés anonymes et leur filialisation à la société AL OMRANE qui deviendra alors Groupe AL OMRANE. Le projet de loi y afférent est en cours de discussion au Parlement.

La création du HAO a été accompagnée de deux actions importantes :

- l'apurement de la dette des OPH vis-à-vis du CIH (800 MDH) ;
- la consolidation des avances FNAET en fonds propres pour un montant de 893 MDH.

